

CONDUITE ACCOMPAGNÉE : POURQUOI LA CHOISIR ?



Se former dans la durée, accumuler l'expérience

La conduite accompagnée est accessible **à partir de 15 ans** avec un passage d'examen à 17 ans et **au moins 1 an de conduite avec un accompagnateur.**

75% de taux de réussite pour la filière A.A.C. contre 55,9% pour la filière B traditionnelle*.

Pourquoi la choisir :

- Diminution de la durée de la période probatoire (récupération de 3 points par an durant 2 ans contre 2 points par an durant 3 ans)
- Diminution de la surprime d'assurance

* Chiffres 2023 issus de la base de données du ministère de l'Intérieur



LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE

Une formation en deux temps

PHASE 1 : FORMATION INITIALE

Une formation à la conduite, théorique et pratique, avec un enseignant pour permettre à l'élève de conduire ensuite avec un accompagnateur.

Sans la pression de l'examen dans l'immédiat, l'apprentissage se fait plus sereinement.

PHASE 2 : CONDUITE ACCOMPAGNÉE

Après un **rendez-vous préalable** de 2h pour préparer l'accompagnateur* à son rôle, l'élève **accumule l'expérience de conduite** pendant 1 an minimum et en parcourant au moins 3000 kilomètres,

Durant l'année, des **rendez-vous pédagogiques obligatoires** (2 théoriques et 2 pratiques) permettent à l'élève et l'accompagnateur de faire le point sur la conduite; ces rendez-vous permettent à l'enseignant expert d'apporter un complément de formation pour valider les acquis, corriger les erreurs et faire évoluer la conduite de l'élève, avant de se présenter à l'examen pratique du permis de conduire

* Pour être accompagnateur, il faut remplir 2 conditions :

- être titulaire du permis de conduire depuis plus de 5 ans de manière ininterrompue
- obtenir l'accord de l'assurance pour une extension de garantie (avenant au contrat , sans surcoût)